

«une proposition d'impôt sur les hausses de salaire dépassant les normes...», et ainsi de suite. Plus bas, dans la même colonne, le député de Peace River s'est informé au sujet d'une «régie des salaires et des prix».

M. Baldwin: Lisez toute la question.

Le très hon. M. Trudeau: Si vous tourniez la page au lieu de perdre la tête, vous verriez qu'à la page 7714, le chef du Nouveau parti démocratique a posé une autre question «touchant une réglementation des salaires ou un impôt sur les augmentations de salaire pour se conformer aux directives établies...»

Il n'y a pas eu, que je sache, à Winnipeg, une proposition de ce genre. Je ne vois pas comment aucun de ces députés puisse établir une affaire qui paraisse fondée au premier abord en disant: «Non, nous ne savions absolument rien concernant un impôt de ce genre», car, en fait il n'y en a pas eu.

M. Baldwin: Il n'y a pas de circonstances atténuantes.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'irai même plus loin. On m'a demandé, au début de la semaine dernière, si le gouvernement comptait proposer des directives pour les salaires, et ainsi de suite, à quoi j'ai répondu que non. Or, M. Young est le président de la Commission des prix et des revenus, qui a fait œuvre très utile au Canada, ayant obtenu des engagements du secteur des affaires et essayé d'en obtenir du mouvement ouvrier. En sa qualité de commissaire indépendant, il a fait aussi des démarches auprès des gouvernements, et je préciserai qu'il s'agit non seulement du gouvernement fédéral mais des gouvernements provinciaux, et il a formulé une proposition, présentée à Winnipeg, que le gouvernement a jugé bon d'accepter.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le gouvernement n'en avait-il pas entendu parler avant cela?

L'hon. M. Benson: Une des choses qu'a tenté de dire le député de Winnipeg-Nord-Centre, c'est que la Commission des prix et des revenus est dirigée par le gouvernement du Canada.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ne l'est-elle pas?

L'hon. M. Benson: Pas du tout.

M. Orlikow: C'est un mensonge.

[Le très hon. M. Trudeau.]

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. Benson: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. On vient de me traiter de menteur.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Rétractez-vous.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Nul n'a le droit de dire d'un autre représentant, qu'il soit ministre ou non, qu'il a menti.

Les députés savent que le ministre des Finances (M. Benson) a la parole. Si certaines interpellations échappent à l'attention de la présidence, il est difficile de demander au député de s'expliquer ou de retirer ses paroles. En ce qui concerne la présidence, le ministre des Finances a la parole. Si un député se lève et insinue qu'un autre député a dit un mensonge, il doit évidemment retirer ses paroles. Si un député veut tenir de tels propos, il enfreindra le Règlement de la Chambre et sera sommé de se rétracter. Pour l'instant, le ministre des Finances a la parole.

L'hon. M. Benson: Je tiens à signaler que l'interpellation a été faite par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

Des voix: C'est honteux!

L'hon. M. Benson: Je demande que le député retire son interpellation.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, je suis le député auquel le ministre fait allusion. Je reconnais que les paroles que j'ai employées n'étaient pas parlementaires et je les retire. Toutefois, je dis au ministre que je ne crois pas...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député est libre de croire ou de ne pas croire les déclarations des autres députés, bien que, en tant que groupe, nous devons accepter comme vraies les déclarations des députés.

L'hon. M. Benson: La simple vérité, monsieur l'Orateur, c'est que M. Young a fait des propositions à chacun des gouvernements provinciaux et au gouvernement fédéral. A Winnipeg, le gouvernement fédéral a accepté ces propositions. Je répète que c'est une commission indépendante. Elle n'est pas dominée par le gouvernement. Nous n'avons pas soufflé aux commissaires les propositions qu'ils devraient faire. Ils ont consulté le gouvernement fédéral comme ils ont consulté les gou-